



## Appel à Labellisation

# « Les Promeneurs du Net : Une présence éducative sur Internet »



santé  
famille  
retraite  
services



## 1- Introduction :

La Caisse d'Allocations Familiales des Landes souhaite renforcer sa politique jeunesse en l'adaptant aux évolutions sociétales et aux comportements actuels des jeunes.

Internet et les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes. Près de 80% des 11-17 ans sont présents sur le Net au moins une fois par jour : 48% d'entre eux se connectent sur les réseaux sociaux plusieurs fois par jour (Ifop2013). Ces réseaux sont des vecteurs de communication, de socialisation, d'information et de divertissement. Ils sont devenus rapidement des médias de masse, sans forcément être cadrés et accompagnés à hauteur de leurs enjeux.

C'est pour répondre à ce phénomène de société que le réseau Caf lance le dispositif « Promeneurs du Net »

Dans les Landes, elle repose sur un partenariat étroit entre la Caf, la MSA et la Ligue de l'enseignement des Landes qui a en charge la coordination du dispositif avec notamment l'animation du réseau départemental des « Promeneurs de Net ».

## 2- Cadre de la labellisation

### Contexte :

Le dispositif « Promeneurs du Net » fait écho à une initiative déployée en Suède il y a une douzaine d'années, et développée en France par la Caf de la Manche et le Conseil Départemental de la Manche en 2012, par la CAF du Cher en 2014, ainsi que par la Caf du Morbihan en 2015 et la Caf de l'Ardèche en 2016.

Un « Promeneur du Net » est un **professionnel qui assure une présence éducative sur Internet auprès des jeunes de 12 à 25 ans, dans le cadre de ses missions habituelles** (qu'il exerce généralement en présentiel). Il est mandaté par son employeur dans le cadre de cette labellisation. Il peut travailler dans un centre social, un foyer de jeune travailleurs, une maison des adolescents, un accueil de jeunes, une maison des jeunes et de la culture, un espace public numérique, une mission locale...

La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales, en direction des jeunes.

La notion de « présence éducative sur Internet » fait référence à l'idée **de poursuivre, sur Internet, la démarche éducative engagée** par les différents acteurs professionnels intervenant auprès des jeunes sur les territoires.

### Dans les Landes :

En 2017, la Caf des Landes lance un appel à projet pour la coordination du dispositif « Promeneurs du Net ». La Ligue de l'enseignement des Landes a été retenue comme lauréat pour assurer la coordination du dispositif.

Il a été convenu un développement progressif des « Promeneurs du Net ». C'est pourquoi en 2017, un appel à projet a été lancé pour retenir dans un premier temps quatre « Promeneurs du Net » afin d'expérimenter le dispositif.

L'expérimentation a permis de mettre à jour l'originalité et l'intérêt du dispositif tant en matière d'intervention éducative au niveau de l'impact auprès des jeunes, que de l'aide à la structuration de projets éducatifs sur le territoire qu'il accompagne.

Elle a ainsi notamment permis :

- de renforcer la relation de confiance avec les jeunes,
- de faciliter la prise en charge de sujets délicats à aborder en face-à-face,
- d'aider les jeunes à mieux identifier les professionnels comme des personnes ressources,
- de diversifier les modalités d'accompagnement des projets des jeunes,
- d'améliorer et d'intensifier les relations partenariales entre les professionnels de la jeunesse,
- de mieux structurer les projets de prévention,
- de montrer la nécessaire complémentarité entre l'accompagnement présentiel et numérique,
- de démontrer la nécessité pour le professionnel d'intervenir sur le web « à visage découvert ».

C'est pourquoi en 2019, nous avons souhaité déployer le dispositif afin de couvrir l'ensemble du territoire landais avec pour objectif, 18 Promeneurs du Net à fin 2022 (prioritairement un PDN par communauté de communes, et deux pour chacune des communautés d'agglomération Mont de Marsan et Dax). En 2019, 4 nouveaux promeneurs ont rejoint le dispositif. Aujourd'hui, les communautés de communes suivantes sont déjà couvertes par la présence d'un Promeneur du Net :

- CC Côte Landes Nature
- CC Maremne Adour Côte Sud
- CC Seignanx
- CA du Grand Dax
- CC Côteaux et Vallées des Luys

### Pourquoi devenir Promeneur du Net ?

Vous souhaitez accompagner les jeunes dans tous les espaces où ils se trouvent.

Vous partagez les valeurs éducatives et bienveillantes du réseau PDN.

Vous pensez que votre présence en ligne peut les aider, les soutenir et faire évoluer vos pratiques professionnelles et la relation que vous construisez avec les jeunes.

L'idée d'appartenir à un réseau de professionnels engagés dans cette dynamique commune vous intéresse, pour échanger, partager...

Vous souhaitez être reconnu(e) pour ce type d'action notamment auprès de vos employeurs et/ou de vos partenaires.

Vous souhaitez acquérir des compétences en matière de numérique et être accompagné(e) pour cela.

Vous cherchez à organiser votre action, faire évoluer vos pratiques, les évaluer pour les défendre et les valoriser.

## Public :

Les publics ciblés par les « Promeneurs du Net » sont les jeunes de 12 à 25 ans.

## Porteurs :

Les candidatures « Promeneurs du Net » devront être portées par des professionnels de la jeunesse impliqués dans une structure landaise assurant une présence auprès du public jeune sur le département.

Les professionnels bénéficieront d'un accompagnement dans l'exercice de cette mission dispensé par la Ligue de l'enseignement des Landes qui assure la coordination et l'animation du dispositif (échanges individuels avec la coordinatrice, temps d'échanges en groupe, formations, participation à des rencontres...).

## Objectifs attendus et critères d'éligibilité :

Les « Promeneurs du Net » retenus devront à la fois exercer une présence éducative virtuelle de 3 heures à minima par semaine et d'un accueil physique auprès des jeunes.

Les horaires de présence éducative sur internet devront être adaptés aux disponibilités et pratiques des jeunes et intégrer au temps de travail du Promeneur.

## Les objectifs et les principales missions sont :

- assurer une présence éducative régulière sur internet, intégrée au temps de travail
- participer aux temps de coordination du réseau « Promeneurs du Net » animé par la Ligue de l'enseignement,
- participer aux animations collectives et/ou événementielles liées au réseau départemental des « Promeneurs du Net ».

## Les candidatures déposées seront examinées sur la base des critères suivants :

- expérience de la structure dans le domaine de la jeunesse,
- qualification et expérience du professionnel pressenti pour assurer la fonction de « Promeneur du Net ».

Le Comité de pilotage veillera à **la répartition des « Promeneurs du Net » sur l'ensemble du territoire départemental** (prioritairement un PDN par communauté de communes, et deux pour chacune des communautés d'agglomération Mont de Marsan et Dax).

## Engagement :

La structure dans laquelle travaille le « Promeneur du Net » retenu dans le cadre du dispositif, s'engage à :

- Missionner le « Promeneur du Net » à ouvrir un compte professionnel sur les réseaux sociaux en accord avec la coordination, avec la structuration suivante : prénom + nom de la structure, photo et logo « Promeneurs du Net »
- N'avoir aucune action de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et ne pas exercer de pratique sectaire.
- Fournir un bilan quantitatif mensuel et une évaluation du projet à la fin de chaque année.

Permettre au « Promeneur du Net » :

- d'être présent, pendant les heures de travail au moins trois heures hebdomadaires sur les réseaux sociaux au titre de son activité professionnelle ;
- de participer aux temps de regroupement au sein du réseau départemental (rencontres, formations, analyse des pratiques),
- d'utiliser le logo PDN pour toutes actions d'information ou de communication en faveur du dispositif,

### Labellisation :

Un comité de pilotage actera la labellisation « Promeneur du Net » de la structure et du professionnel identifié à l'issue de la formation initiale obligatoire.

**Le comité de pilotage, en cas de non-respect des engagements, peut décider du retrait du label.**

## 3- Gouvernance :

Le comité de pilotage départemental composé de la Caf, la MSA, la DDCSPP, la DSDEN, le Conseil Départemental et la Ligue de l'enseignement des Landes, est garant de la démarche « Promeneurs du Net ».

Il aura la responsabilité de sélectionner les dossiers de candidature pour intégrer le dispositif.

## 4- Constitution du dossier :

Devront impérativement figurer dans les dossiers :

- Les coordonnées du gestionnaire de la structure,
- Liste datée des membres du Conseil d'Administration pour les associations ou les C.C.A.S. ou celle des membres du Conseil Communautaire composant l'EPCI,
- Cadre politique dans lequel s'inscrit la structure candidate (copie label et agrément),
- Projet global de la structure (lien avec le dispositif « Promeneur du Net » et/ou les actions en cours),
- Organigramme de la structure,
- Un document écrit détaillant spécifiquement les caractéristiques de la candidature,
- Le curriculum vitae avec l'expérience du professionnel pressenti pour assurer la fonction de « Promeneur du Net »,

- Récépissé de déclaration en Préfecture pour les associations,
- Numéro de SIRET,
- Statuts pour les associations,

Le dossier doit être accompagné de tous supports et informations permettant d'apprécier la pertinence de la candidature.

## 5- Transmission du dossier de candidature

Le dossier de dépôt de candidature doit être transmis (signé et scanné) par mail à la Ligue de l'enseignement des Landes accompagné des pièces justificatives nécessaires listées au point 4 :

[pfernandez@laligue40.fr](mailto:pfernandez@laligue40.fr) et [afernandez@laligue40.fr](mailto:afernandez@laligue40.fr)

Ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Ligue de l'enseignement des Landes

Dispositif « Promeneurs du Net »

91, impasse Joliot-Curie

40280 Saint-Pierre-du-Mont

**Date limite de transmission du dossier de candidature :**

**9 Mars 2020**

Le comité de pilotage se réserve la possibilité de demander aux candidats des compléments d'information et d'organiser des auditions afin d'apprécier la pertinence de la candidature.

Le comité de pilotage examinera les candidatures sur la base des critères énoncés ci-dessus, une notification sera adressée au candidat retenu, accompagnée de la convention « Promeneurs du Net des Landes » et de la « Charte ».

## 6- Renseignements complémentaires :

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à :

- Jean-François FILLON-CAMGRAND, Responsable du Pôle de Développement territorial et d'Ingénierie Sociale (P-dis), Caf des Landes - 05.58.06.78.20
- Anthony TRIEAU, Conseiller territorial P-dis, Référent PDN, Caf des Landes – 05.58.06.78.63
- Alisson FERNANDEZ, Coordinatrice des Promeneurs du Net - 05.58.06.31.32

